

# REGLEMENT INTERIEUR

MILKA DANCE ACADEMY

SAISON 2023/2024

## 1- Inscriptions :

Le dossier d'inscription **COMPLET** est à remettre avant la date limite du **lundi 28 août 2023** à l'adresse suivante : 12 RUE RENÉ LAËNNEC 85500 LES HERBIERS.

Seul le certificat médical pourra être transmis à la professeure en cours jusqu'à 2 semaines après la rentrée à condition d'avoir rempli et signé l'attestation de décharge de responsabilité. Passé ce délai, la professeure se verra contrainte de ne pas accepter l'adhérent en cours.

## 2- Modalités de paiement et remboursement :

Tous les adhérents ont accès à 4 semaines de cours d'essais du **05/09/2023 au 29/09/2023 inclus**. Si celui-ci ne souhaite pas poursuivre l'année à la Milka Dance Academy, il devra l'en informer par mail ([milkadanceacademy@gmail.com](mailto:milkadanceacademy@gmail.com)) **avant le 29/09/2023** et son paiement ne sera pas encaissé en cas de règlement par chèque et l'espèce sera rendu. **Passé cette date**, le ou les chèques/espèce seront encaissés et **aucun remboursement** ne pourra être effectué.

En dehors des 4 semaines de cours d'essais, le seul motif d'annulation d'inscription autorisé est une raison médicale avec présentation obligatoire d'un certificat médical. Sans ce justificatif, aucun remboursement ne sera effectué.

L'adhésion à l'association est obligatoire et individuelle pour chaque inscrit. Elle contribue au fonctionnement de l'association ainsi qu'à bénéficier de tarifs préférentiels aux autres prestations proposées comme les stages par exemple.

L'association étant affiliée à la FFD, nous acceptons les « pass sports », mais nous ne prenons cependant pas les « chèques vacances ».

## 3- Organisation et planning des cours :

Les cours sont dispensés selon un planning tenant compte des vacances scolaires et des jours fériés (*cours qui ne sont pas rattrapés*). Afin d'arriver à un équilibre des groupes, ce planning sera définitif qu'une fois les 4 semaines d'essai passées. Les cours commencent en septembre et se terminent en juin. En cas d'absence de la professeure, celle-ci sera annoncée par mail et sur les réseaux sociaux dans les meilleurs délais possibles. Un cours de remplacement sera alors proposé aux élèves concernés.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. En aucun cas les absences ne seront déduites ni remboursées. Elles devront être signalées à l'association par mail et justifiées.

Pour veiller au bon déroulé de chaque cours, les élèves qui attendent de rentrer dans la salle devront patienter dans le silence pour respecter le cours qui se termine.

L'accès aux vestiaires est exclusivement réservé aux adhérents.

#### 4- Règles à respecter :

Le niveau des élèves et leur répartition dans les cours sont décidés par la professeure. Durant les cours, celle-ci est seule habilitée à diriger les élèves et ces derniers sont tenus de se conformer aux directives. Le manque de respect envers la professeure ou envers d'autres élèves entraînera une exclusion provisoire ou définitive du cours.

Le ou les accompagnateurs ne pourront pas assister au cours et devront en attendre la fin pour entrer dans la salle. Les parents de mineurs doivent venir chercher leurs enfants dans la salle de cours. L'association n'est plus responsable de l'enfant à partir du moment où il quitte la salle de cours à la fin de la séance.

L'élève viendra aux cours **sans retards** et en **habits adaptés** (*survêtements, collant, t-shirt, chaussettes, baskets ou talons, à définir en fonction des cours*). Les visages doivent être dégagés (pour les enfants) et les cheveux attachés. La nourriture, les chewing-gums, jeux électroniques, téléphones portables allumés sont interdits en salle de cours.

#### 5- Responsabilités :

La professeure est responsable des enfants de l'heure de début et à l'heure de fin du cours exclusivement. Toute extension de responsabilité est exclue et les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents dès l'heure de fin du cours et pour les trajets qu'ils effectuent entre leur domicile et le lieu du cours.

L'association et son représentant déclinent toute responsabilité pour tout dommage, accident, blessure, ainsi que pour les objets personnels qui pourraient disparaître, soit par perte, soit par vol.

#### 6- Droit à l'image :

*" En signant ce document, je donne mon accord pour l'utilisation de mon image (photos, vidéos) ou celle de mon enfant dans les supports de communication réalisés par l'association Milka Dance Academy et renonce à mon (son) droit à l'image.*

*Je ne demande aucune contrepartie de quelque nature qu'elle soit à l'association et je garantis de n'être lié(e) à aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon (son) image ou de mon (son) nom. "*

L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ni d'utiliser les photographies dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Les informations nominatives recueillies dans ce dossier sont confidentielles et ne seront ni cédées ni communiquées à des tiers.

**J'atteste l'exactitude de toutes les informations données dans le dossier d'inscription et accepte en totalité, avec mon enfant le cas échéant, le présent règlement de fonctionnement de l'association Milka Dance Academy. Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.**

A :

le :

Signature précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :